

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 8 juin 2011

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 juin 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Sylvain D'Astous (Saint-Damase)	
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

	Mme Françoise Jean (Causapscal)
	M. Égide Charest (Amqui)
	M. Lorenzo Ouellet (Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)
M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
M. Bertin Denis, Service de l'aménagement et de l'urbanisme
M. Dominique Robichaud, Service de génie
M. Serge Malenfant, Service de foresterie
M. Stéphane Pineault, CLD de La Matapédia

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2011-089 concernant l'ouverture de la séance du 8 juin 2011

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2011-090 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 juin 2011

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la séance du 11 mai 2011
4. Période de question de l'assistance
5. Présentation de la SADC
6. Communication du service d'aménagement
 - 6.1 Demande d'exclusion de la zone agricole
 - 6.2 Programme Climat-Municipalités – Dépôt de la demande d'aide financière
 - 6.3 *Plan de développement durable de la collectivité* – Adoption et lancement des appels d'offres
 - 6.4 Règlement 2011-08 modification de zonage des TNO - Adoption
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Suivi au dossier relatif à la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia
 - 7.2. Reconstitution du volet II
 - 7.2.1. Demande de délégation de la gestion et établissement des priorités locales
 - 7.2.2. Comité de sélection des projets - Nomination
 - 7.3. Financement des travaux sur TPI, partage des budgets et versement des avances

8. Communication du service incendie
 - 8.1. Rapport du service incendie 2010 – Adoption
 - 8.2. Nomination de représentants sur la CAUREQ
 - 8.3. Bris du camion autopompe de Saint-Vianney – État de la situation
 - 8.4. Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la Sécurité Incendie*
9. Développement économique
 - 9.1. Pacte rural, FSTD et FAMM – Approbation des aides financières
 - 9.2. Dépôt du rapport d'activités 2010 Pacte rural
10. Communication du service de génie municipal
 - 10.1. Demande d'aide financière pour le PIQM - Volet III
 - 10.2. TNO de Routhierville
11. Parc régional de Val-d'Irène
 - 11.1. Mandat d'architecture pour les plans préliminaires du chalet principal Val-d'Irène
 - 11.2. Acceptation des aides financières de la CRÉ et de Tourisme Québec (phase II Val-d'Irène)
 - 11.3. Report des versements de février et de mai 2010 relatifs au paiement de la part de la Corporation de Val-d'Irène dans l'emprunt de la remontée mécanique
12. Biomasse forestière – Suivi des projets de chaufferie
13. Politique de relations de travail et échelle salariale du personnel cadre - Adoption
14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets :
 - 16.1. Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre de travail (22 juin) et séance ordinaire (17 août)
 - 16.2. Visite industrielle – Incubateur et parc industriel régional
 - 16.3. Projet éolien communautaire Saint-Damase – Suivi
 - 16.4. Consultation « Vieillir en santé » du 13 juin – Report à l'automne
 - 16.5. Dépôt des états financiers 2010 consolidés de la MRC de La Matapédia
 - 16.6. Lac-à-l'épaule
 - 16.7. Formation sur l'éthique – Dates de formation
 - 16.8. Rapport des activités de la préfète
 - 16.9. Soutien financier gouvernemental dans les projets d'infrastructures municipales
 - 16.10. Aires protégées
 - 16.11. Gestion des cours d'eau – rivière Matapédia
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2011

Résolution CM 2011-091 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2011

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mai 2011.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est posée par l'assistance.

5. PRÉSENTATION DE LA SADC

Monsieur Guy Côté de la SADC présente les orientations 2011-2012 de la SADC et ses produits. Les membres du Conseil sont invités à référer les entrepreneurs du territoire à la SADC pour du soutien financier ou technique. Le résumé de l'assemblée générale 2011 est aussi remis au Conseil.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

6.1 Demande d'exclusion de la zone agricole

Un propriétaire de terrain dans la Ville d'Amqui souhaite obtenir une exclusion de sa propriété (lot 3413737) de la zone agricole pour développer un quartier résidentiel de 20 à 39 terrains à construire. Une telle demande d'exclusion ne peut être acheminée à la CPTAQ par un citoyen. Seule une MRC ou une municipalité peut demander l'exclusion d'un terrain de la zone agricole.

Le propriétaire s'est adressé à la Ville d'Amqui pour que celle-ci adresse à la CPTAQ une demande d'exclusion de la zone agricole. Celle-ci a adopté la résolution 2011-296 « afin que la MRC entame les démarches pour obtenir une exclusion de la zone agricole du lot 3413737 ».

L'analyse de la demande ne nous permet pas de recommander une demande d'exclusion à la CPTAQ. Cette analyse nous dicte plutôt que la MRC ne devrait pas appuyer une telle demande d'exclusion.

Résolution CM 2011-092 concernant une demande d'exclusion de la zone agricole

- Considérant qu'une demande d'exclusion de la zone agricole a été demandée concernant le lot 3413737 pour développer un quartier résidentiel de 20 à 39 terrains à construire;
- Considérant que le terrain visé est situé en zone agricole et majoritairement utilisé à des fins agricoles (culture).
- Considérant que les parties du terrain qui sont non cultivées présentent des contraintes majeures à la construction résidentielle, à savoir :
- Présence d'un lac et de cours d'eau (protection des rives et du littoral);
 - Milieux humides (capacité portante du sol et problématique de construction des installations septiques);
 - Niveau du terrain inférieur au chemin nécessitant du remplissage (problématique de construction des installations septiques);
 - Servitude d'Hydro-Québec (ligne à haute tension);
- Considérant que projet contrevient à certaines orientations du Schéma d'aménagement, à savoir :
- Éviter l'étalement des noyaux urbains et contrer la déstructuration des milieux ruraux;
 - Densifier les milieux urbains pour favoriser l'efficacité et la rentabilité des équipements et infrastructures publics;
 - Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture en zone agricole;
 - Accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole;
- Considérant que la MRC ne peut démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans la Ville d'Amqui et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins de développement résidentiel et le projet ne respecte pas les critères de l'article 62 de la LPTAA.

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de refuser d'adresser à la CPTAQ la demande d'exclusion en territoire agricole du lot 3413737.

Adoptée.

6.2 Programme Climat-Municipalités**Résolution CM 2011-093 concernant le programme *Climat-Municipalités***

- Considérant que la MRC de La Matapédia entreprend l'élaboration d'un plan de développement durable pour la collectivité matapédiennne;
- Considérant qu'une approche écoresponsable misant sur la réduction des émissions de GES par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant un inventaire des émissions de GES est un outil de base incontournable pour entamer une planification de développement durable;
- Considérant que le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) offre le programme *Climat Municipalités* pour soutenir financièrement les municipalités désireuses d'élaborer un plan d'action comprenant un inventaire des émissions de GES;
- Considérant que la réalisation d'un inventaire des GES et d'un plan d'action sur la réduction des émissions de GES constituent des travaux admissibles au programme *Climat-Municipalités*.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu ce qui suit :

1. d'adresser une demande de subvention au programme *Climat-Municipalités* ;
2. d'autoriser M. Bertin Denis à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la MRC de La Matapédia;
3. d'engager la MRC de La Matapédia à réaliser un inventaire et un plan d'action conformes aux exigences du programme *Climat-Municipalités*

Adoptée.

6.3 Plan de développement durable de la collectivité – Adoption et lancement des appels d'offres**Résolution CM 2011-094 concernant un appel d'offres pour l'achat de services professionnels d'un consultant chargé de projet pour la confection et l'expérimentation du *Plan de développement durable de la MRC de La Matapédia***

- Considérant que la MRC de La Matapédia entreprend des travaux visant à élaborer un plan de développement durable de la collectivité conformément à la convention conclue avec la *Fédération canadienne des municipalités* dans le cadre du programme *Fonds municipal vert*;
- Considérant que la MRC de La Matapédia requiert l'achat de services professionnels d'un consultant chargé de projet pour la confection et l'expérimentation du plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant que, conformément à sa *Politique d'achat de produits et services (règlement 08-2008)*, la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat de services professionnels;

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'achat de services professionnels d'un consultant chargé de projet pour la confection et l'expérimentation du plan de développement durable de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2011-095 concernant un appel d'offres pour l'achat de services professionnels d'un travailleur autonome agissant comme soutien professionnel à la confection et à l'expérimentation du Plan de développement durable de la MRC de La Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia entreprend des travaux visant à élaborer un plan de développement durable de la collectivité conformément à la convention conclue avec la *Fédération canadienne des municipalités* dans le cadre du programme *Fonds municipal vert*;

Considérant que la MRC de La Matapédia requiert l'achat de services professionnels d'un travailleur autonome pour assurer le soutien professionnel de la réalisation des travaux de confection et d'expérimentation de son plan de développement durable de la collectivité;

Considérant que, conformément à sa *Politique d'achat de produits et services (règlement 08-2008)*, la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat de services professionnels.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'autoriser l'appel d'offres public pour l'achat de services professionnels d'un travailleur autonome pour assurer le soutien professionnel pour la réalisation des travaux de confection et d'expérimentation du plan de développement durable de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6.4 Règlement 2011-08 modification de zonage des TNO – Adoption

Résolution CM 2011-096 concernant l'adoption du règlement 2011-08 modification de zonage des TNO

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisé a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la MRC de La Matapédia désire modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a soumis un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2011.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2011-08 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Suivi au dossier relatif à la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia

Résolution CM 2011-097 concernant un contrat d'aménagement forestier pour la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia

Considérant l'absence de reprise économique et l'effondrement du marché et des prix du résineux qui mettent actuellement en péril à court terme les usines qui sont encore en opération sur le territoire;

Considérant la fermeture de l'usine Tembec de Matane pour une durée indéterminée, qui met également en péril la poursuite des opérations des scieurs de la région en raison de la fermeture d'un marché très important pour l'écoulement des copeaux de feuillu et de résineux;

Considérant la surabondance de copeaux sur le marché et les baisses des prix que cette situation génère;

Considérant que l'entreprise Cédrico a manifesté à la MRC son désir d'établir un partenariat visant l'aménagement forestier de la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu :

1. De reporter la décision relative à la signature d'un contrat d'aménagement forestier avec le MRNF pour la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia;
2. D'entreprendre des pourparlers avec l'entreprise Cédrico inc. concernant un éventuel partenariat pour l'aménagement forestier dans la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia;
3. De statuer, lors d'une prochaine séance du Conseil, du suivi à donner relatif à l'aménagement forestier dudit secteur.

Adoptée.

7.2 Reconduction du volet II

7.2.1 Demande de délégation de la gestion et établissement des priorités locales

Résolution CM 2011-098 concernant une demande de délégation de la gestion du *Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II*

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à la CRÉ que lui soit déléguée pour la saison 2011 la gestion du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II et d'autoriser la préfète à signer tous les documents requis pour conclure une telle entente et le suivi subséquent avec les promoteurs de projets.

Adoptée.

Résolution CM 2011-099 concernant l'établissement des priorités locales pour le *Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II*

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia recommande au comité de sélection des projets du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II de prioriser dans le choix des projets les critères suivants :

- Le financement de travaux sylvicoles normés sur les TPI;
- Travaux liés aux activités principales d'organisations œuvrant sur des territoires fauniques ou récréatifs structurés;
- Les sentiers associés à la motoneige et au VTT;
- De prendre en compte, lors de la sélection, des projets ceux qui répondent à un besoin significatif identifié dans le milieu.

Adoptée.

7.2.2 Comité de sélection des projets – Nomination

Résolution CM 2011-100 concernant la nomination du comité de sélection des projets – Volet II

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Sylvain D'Astous, il est résolu :

1. de nommer M. Mario Lavoie pour représenter la MRC à titre de non-élu;
2. de nommer M. Alain Gauthier pour représenter la MRC à titre d'élu;
3. de proposer à la SER de La Vallée qu'elle mandate un de ses ingénieurs pour siéger sur ce comité;
4. de proposer à la personne nommée par le comité multiressource pour siéger sur ce comité en 2010, de poursuivre son travail pour la saison 2011 à titre de membre de la société civile;
5. de proposer à la SADC de se nommer un représentant professionnel non élu pour représenter le CLD et la SADC;
6. de demander au CLD de nommer un représentant pour le secteur récréotouristique.

Adoptée.

7.3 Financement des travaux sur TPI, partage des budgets et versement des avances

Résolution CM 2011-101 concernant le financement des travaux sur TPI, le partage des budgets et le versement des avances

- Considérant qu'il est opportun d'optimiser l'utilisation des fonds publics destinés à la mise en valeur du milieu forestier;
- Considérant que dans l'étude réalisée par l'Observatoire de la Foresterie du Bas-Saint-Laurent, l'aménagement forestier représente un des investissements les plus intéressants pour les communautés forestières;
- Considérant que le budget de base alloué annuellement par le MRNF est de 271 000 \$ alors que le niveau d'aménagement des dernières années se situe à 500 000 \$ annuellement;

Considérant que les effets de la crise forestière vont en s'aggravant, et ce particulièrement dans La Matapédia, et que sans la participation du PMVRMF-Volet II et du fonds TPI, le financement des travaux sur TPI et les emplois qui s'y rattachent seront amputés de plus de 40%;

Considérant que le fonds TPI se situait à près de 344 000 \$ à la fin décembre 2010.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de :

1. Mettre à contribution le fonds TPI pour 80 000 \$ additionnel au budget de base de 271 000 \$ alloué par la CRÉ pour le financement de l'aménagement forestier sur les TPI en 2010. Ceci ramènerait le fonds TPI à environ 300 000 \$ en fin d'exercice ;
2. De recommander au comité de sélection des projets de Volet II de mettre à contribution le PMFRMF-Volet II pour un montant de 150 000 \$ de l'enveloppe dédiée à la MRC de La Matapédia (235 000 \$) pour la réalisation de travaux normés sur TPI et de mandater l'ingénieur forestier de la MRC afin qu'il dépose une demande de financement à cet effet;
3. D'autoriser le préfet ou le directeur général de la MRC à signer tous les documents requis pour mener ce projet à bonne fin;
4. De maintenir le partage entre les bénéficiaires de convention d'aménagement forestier (CvAF) de l'enveloppe totale attribuée au financement des TPI selon l'historique;
5. D'autoriser le responsable de la gestion forestière des TPI à verser au bénéficiaire de CvAF sur réception des avances CRÉ les dites sommes et 50% de la contribution du fonds TPI autorisé et ce, conditionnellement à l'émission du permis d'intervention par la MRC autorisant les conventionnés à entreprendre les travaux.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

8.1 Rapport du service incendie 2010 – Adoption

Résolution CM 2011-102 concernant l'adoption du rapport du service incendie 2010

Sur une proposition de Mme Réjeanne Doiron, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver le rapport 2010 du Service incendie tel que présenté au Conseil.

Adoptée.

8.2 Nomination de représentants sur la CAUREQ

Résolution CM 2011-103 concernant la nomination d'un représentant au conseil d'administration de la CAUREQ

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu de renouveler le mandat de M. Martin Landry comme représentant de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration de la CAUREQ.

Adoptée.

Résolution CM 2011-104 concernant la nomination d'un représentant au sein du comité incendie de la CAUREQ

Sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de renouveler les mandataires actuels, au sein du comité incendie de la CAUREQ, soit M. Ghislain Paradis et M. Dave Gagné comme substitut.

Adoptée.

8.3 Bris du camion autopompe de Saint-Vianney

Résolution CM 2011-105 concernant un bris sur le camion autopompe de Saint-Vianney

Considérant que jeudi le 19 mai 2011, lors d'un test d'essai de pompage sur l'autopompe (1978) de la caserne de Saint-Vianney, le moteur du camion s'est brisé;

Considérant que les travaux de réparation nécessite une remise à neuf du moteur évaluée à 10 000 \$, ce qui dépasse la valeur marchande de ce même véhicule et que les pièces de remplacement ne sont plus disponibles;

Considérant que très peu d'interventions sont survenues dans les dernières années dans le secteur de Saint-Vianney (3.2 sorties au cours des 5 dernières années);

Considérant que l'acquisition d'un camion autopompe à localiser dans la caserne de Causapscal (1984) a été prévue cette année afin de remplacer le camion pompe de la caserne de Saint-Léon-le-Grand (1982) qui n'est plus conforme. La MRC est en attente d'une réponse à la demande de subvention du FSTD, Volet V pour statuer sur cette acquisition.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, il est unanimement résolu :

1. de faire l'acquisition tel que prévu au budget de 2 véhicules à l'automne 2011, suite à la réponse de la demande de subvention et la situation présente à la caserne de Saint-Vianney;
2. de desservir entretemps le secteur de Saint-Vianney par les casernes d'Amqui et de Saint-René-de-Matane;
3. de procéder à une mise à jour complète de la cédule de remplacement des véhicules afin de planifier pour les prochaines années les investissements nécessaires sur la flotte de véhicules du Service incendie de la MRC.

Adoptée.

8.4 Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la Sécurité Incendie*

Résolution CM 2011-106 concernant l'exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la Sécurité Incendie*

Considérant que l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* est à l'effet que les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant qu'au sens de l'article 47 de cette loi, un service de sécurité incendie, ses membres et l'autorité municipale qui a établi ce service bénéficient de l'exonération de toute responsabilité pour un préjudice pouvant résulter de l'intervention de son service de sécurité incendie lors d'un incendie et ce, lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- un schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC dont fait partie la municipalité locale concernée;
- l'autorité municipale qui a établi le service de sécurité incendie a adopté un plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie alors qu'elle y est tenue en vertu du schéma;
- les mesures, qui sont prévues au plan de mise en œuvre applicables et liées aux actes reprochés, ont été prises ou réalisées conformément à ce qui a été établi;
- le préjudice évoqué n'est pas dû à une faute intentionnelle ou à une faute lourde;

Considérant que l'exonération de responsabilité prévue par la loi n'a pas pour effet de soustraire aux poursuites une municipalité qui rencontre toutes les exigences requises pour bénéficier d'une telle exonération;

Considérant que les municipalités et MRC qui font face à de telles poursuites doivent assumer des frais juridiques relativement importants afin de faire la démonstration qu'elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue par la loi;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu :

1. de demander au ministre de la Sécurité publique de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies;
2. que la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des municipalités.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Pacte rural, FSTD et FMM – Approbation des aides financières

Résolution CM 2011-107 concernant l'approbation des aides financières - Pacte rural

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'approuver les aides financières du Pacte rural comme suit :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	Projet d'intérêt	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE	Remarque
PNR-1114	Marché public matapédien 2011 / Achat d'équipement remorque, signalisation, lavabo, etc.	Société d'agriculture comté Matapédia	18 900 \$	4 800 \$	régional	2 600 \$ (somme due 2206,20\$)	Note 1
PNR-1115	Acquisition de 4 présentoirs et comptoirs	La Cachee d'Amqui	4 500 \$	3 000 \$	local	2 925 \$	
PNR-1116	Acquisition d'une nouvelle scène mobile	Ville d'Amqui	46 945 \$	17 000 \$	régional	17 000 \$	
PNR-1117	Plans d'aménagement particuliers	Municipalité de Sainte-Marguerite	5 649 \$	1 412 \$	local	1 412 \$	
PNR-1118	Équipements aquatiques (6 vélos aquatiques) pour la piscine	Ville d'Amqui	12 090 \$	4 000 \$	local	4 000 \$	Note 2
PNR-1119	Actualisation de la Vitrine matapédiennne	Centre local de développement de La Matapédia inc.	11 936 \$	8 000 \$	régional	8 000\$	
PNR-1120	Entreprise d'insertion en santé mentale Atelier Art-Série	Regroupement des comités d'éducation de la Matapédia (RECEM)	43 961 \$	4 461 \$	local	4 461 \$	Note 3

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	Projet d'intérêt	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE	Remarque
PNR-1121	Aménagement d'aires de repos (5 aires)	Comité de l'avenir de Saint-Cléophas	6 434 \$	4 504 \$	local	4 504 \$	
PNR-1122 et FSTD-1108	Développement résidentiel et récréotouristique terrain : 38 000 \$ Sentier : 24 500 \$	Municipalité de Saint-Vianney	62 500 \$	10 000 \$	local	10 000 \$ Note 4	Note 4
PNR-1123 et FSTD-1109	Aménagement du camping de Lac-au-Saumon Parc du Centenaire	Municipalité de Lac-au-Saumon	185 760 \$	10 000 \$	local	10 000 \$	
PNR-1124	Étude de l'achalandage et des retombées économiques de La Fête des Guitares	La Fête des Guitares du Québec	5 127 \$	3 500 \$	local	1 025 \$	(Max 25% volet étude)
PNR-1125	Acquisition du patrimoine artistique et littéraire de Bertrand Bill Leblanc	Société locale de développement (SLD) de Lac-au-Saumon	25 000 \$	5 000 \$	local	5 000 \$	
PNR-1126	Aménagement d'une aire de jeux éducatifs et récréatifs	Comité des Loisirs de Saint-Cléophas	8 782 \$	6 147 \$	local	6 147 \$	
	Total		437 582 \$	81 824 \$		77 074 \$	

Note 1 : Les dépenses récurrentes du projet ne sont pas admissibles. De plus, le montant alloué tient compte d'un montant de 2200\$ trop versé du pacte rural lors de la phase I du Marché public # PNR-0920 (voir point 5 du compte rendu de la rencontre du comité).

Note 2 : Conditionnel au dépôt des lettres d'appui au projet.

Note 3 : Le projet étant admissible au fonds conjoncturel du MAMROT, le montant de 4461 \$ est réservé au pacte rural, mais ce montant sera réduit du montant équivalent provenant du fonds conjoncturel.

Note 4 : Les dépenses associées au développement résidentiel ne sont pas admissibles au pacte rural ni au FSTD, Volet I ; le comité recommande l'octroi d'une aide financière maximale de 10 000\$ du pacte rural pour les éléments du projet concernant le volet parc ou récréotouristique et l'octroi d'une aide financière maximale de 20 000\$ du FSTD, pour les éléments récréotouristiques, conditionnellement au respect des pourcentages maximaux d'aide financière du pacte rural et du FSTD. Le promoteur devra déposer une description plus détaillée des éléments récréotouristiques du projet.

Adoptée.

Résolution CM 2011-108 concernant l'approbation des aides financières du FSTD

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'approuver les aides financières du FSTD comme suit :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ	PROJET D'INTÉRÊT	RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE	REMARQUE
FSTD-1108	Développement résidentiel et récréotouristique Terrain : 38 000 \$ Sentier : 24 500 \$	Municipalité de Saint-Vianney	62 500 \$	20 000 \$	local	20 000 \$ Note 4	Note 4
FSTD-1109	Aménagement du camping de Lac-au-Saumon Parc du Centenaire	Municipalité de Lac-au-Saumon	185 760 \$	20 000 \$	local	20 000 \$	

Note 4 : Les dépenses associées au développement résidentiel ne sont pas admissibles au pacte rural ni au FSTD, Volet I ; le comité recommande l'octroi d'une aide financière maximale de 10 000\$ du pacte rural pour les éléments du projet concernant le volet parc ou récréotouristique et l'octroi d'une aide financière maximale de 20 000\$ du FSTD, pour les éléments récréotouristiques, conditionnellement au respect des pourcentages maximaux d'aide financière du pacte rural et du FSTD. Le promoteur devra déposer une description plus détaillée des éléments récréotouristiques du projet.

Adoptée.

Résolution CM 2011-109 concernant l'approbation des aides financières du FAMM

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'approuver les aides financières aux municipalités mono-industrielles (FAMM) comme suit :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT ACCORDÉ
FAMM-1101	Acquisition d'équipements pour Techéol	Techéol	30 600 \$	10 900 \$

Adoptée.

Résolution CM 2011-110**concernant la révision du plan de travail du Pacte rural et du FSTD de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu, lors de la révision future du plan de travail du Pacte rural et du FSTD de la MRC de La Matapédia, de revoir les champs d'intervention afin de permettre une plus grande souplesse dans l'octroi des aides financières.

Adoptée.

Résolution CM 2011-111**concernant une motion de félicitations adressées aux organisateurs du Val-Ô-Vent de Val-Brillant**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adresser une motion de félicitations aux organisateurs du Val-Ô-Vent à Val-Brillant.

Adoptée.

9.2 Dépôt du rapport d'activités Pacte rural, FSTD et MAMM**Résolution CM 2011-112****concernant le dépôt du rapport d'activités 2010 du Pacte rural**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'accepter le dépôt du rapport d'activités 2010 du Pacte rural.

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**10.1 Demande d'aide financière pour le PIQM - Volet III****Résolution CM 2011-113****Volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) : Soutien technique et de service conseil en matière de réalisation de projets admissibles**

CONSIDÉRANT la municipalité régionale de comté de La Matapédia a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté de Matapédia désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de soutien technique et de service conseil en matière de réalisation de projets admissibles;

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Matapédia autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du PIQM relativement au projet de soutien technique et de service conseil en matière de réalisation de projets admissibles;
3. QUE monsieur Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de soutien technique et de service conseil en matière de réalisation de projets admissibles dans le cadre du volet 3 du PIQM.

Adoptée.

10.2 TNO de Routhierville

Les travaux de reconstruction du pont couvert de Routhierville par le MTQ ont pris du retard et doivent se poursuivre tout l'été. Les travaux ont repris la semaine dernière et doivent se poursuivre jusqu'en septembre prochain. Durant ces travaux, les résidents et les pêcheurs doivent emprunter le rang 1 pour avoir accès à la rive sud de la rivière. De nombreux usagers nous ont contacté pour demander les mesures prises pour atténuer les inconvénients de ce détour (service de poste, services d'ambulance et protection incendie, entretien de la route, signalisation, etc.). Un résident nous a aussi réclamé des dédommagements pour les inconvénients subis durant ces travaux. Nous les avons référés au MTQ afin qu'il transmette l'information et réponde aux demandes des usagers puisque les travaux relèvent de leur responsabilité.

Le détour des résidents via le Rang 1 de Routhierville a occasionné des problèmes en raison de l'état de cette route qui n'est habituellement pas utilisée au printemps. Le MTQ s'est engagé à rembourser les coûts supplémentaires d'entretien occasionnés par le prolongement de l'échéancier de leurs travaux.

Résolution CM 2011-114**concernant une réclamation des travaux de voirie supplémentaires occasionnés par la réfection du pont de Routhierville**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu de réclamer au MTQ des dépenses de 14 181 \$ encourues pour les travaux de déneigement et de réparation de la chaussée durant le dégel du rang 1 de Routhierville; travaux occasionnés par le détournement de la circulation durant la fermeture du pont couvert de Routhierville.

Adoptée.

Résolution CM 2011-115 concernant l'adjudication d'un contrat de travaux de voirie dans le TNO de Routhierville

- Considérant Que la MRC a prévu dans son budget 2011 des travaux de voirie dans le TNO de Routhierville;
- Considérant Que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour lesdits travaux;
- Considérant Que le montant des soumissions conformes reçues sont de plus de 25 000 \$;
- Considérant Qu'il revient au Conseil de la MRC de procéder à l'adjudication des contrats de 25 000 \$ et plus.

En conséquence, sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'accorder le contrat des travaux de voirie du rang 1 de Routhierville aux Entreprises Georges Valois & Fils de Causapscal au montant de 25 519,20 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Résolution CM 2011-116 concernant l'adjudication d'un contrat de fourniture du gravier pour le rechargement du rang 1 de Routhierville

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'accorder le contrat de fourniture du gravier pour le rechargement du rang 1 de Routhierville aux Carrières Dumais de Ste-Florence au prix de 6,50 \$/tonne pour un montant estimé de 14 300 \$ taxes incluses.

Adoptée.

11. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

11.1 Mandat d'architecture pour les plans préliminaires du chalet Val-d'Irène

En parallèle aux démarches entreprises pour achever le financement du projet, l'échéancier de réalisation prévoit la confection des plans préliminaires du chalet principal en juin pour lancer les appels d'offres à la fin de l'année. La révision du concept par l'architecte est complétée depuis janvier et son mandat doit être poursuivi afin de lancer les appels d'offres durant la meilleure période possible. Des honoraires de 6 000 \$ ont été engagés pour la révision du concept de réfection du bâtiment existant. Pour réaliser les plans préliminaires et l'estimation des travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment, la soumission déposée par les architectes Proulx et Savard de 12 000 \$ devra être majorée de 6 000 \$ pour un total de 18 000 \$. Le reste de la soumission pour les plans et devis et la surveillance des travaux demeure inchangée à 27 000 \$ pour un total révisé de 51 000 \$ soit 3 % de la valeur estimée des travaux.

Résolution CM 2011-117 concernant un mandat d'architecture pour les plans préliminaires du chalet Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Réjeanne Doiron, il est résolu d'autoriser les Architectes Proulx et Savard à établir le concept et réaliser les plans et devis préliminaires et l'estimation détaillée des coûts pour la reconstruction complète du chalet principal de Val-d'Irène pour des honoraires de 18 000 \$.

Adoptée.

11.2 Acceptation des aides financières de la CRÉ et de Tourisme Québec (phase II Val-d'Irène)

Résolution CM 2011-118 concernant une aide financière de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour le Parc Régional de Val-d'Irène – Projet d'amélioration des infrastructures (phase II)

Considérant que la CRÉ du Bas-St-Laurent a confirmé une aide financière maximale de 100 000 \$ pour le projet d'amélioration des infrastructures (phase II) du Parc Régional de Val-d'Irène.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyé par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. Que le Conseil de la MRC accepte l'aide financière de 100 000 \$ de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour le projet d'amélioration des infrastructures (phase II) du Parc régional de Val-d'Irène;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer le protocole d'entente relatif à cette aide financière;
3. d'approuver le montage financier déposé en regard de ce projet.

Adoptée.

Résolution CM 2011-119 concernant une aide financière de Tourisme Québec pour le Parc Régional de Val-d'Irène – Projet d'amélioration des infrastructures (phase II)

Considérant que Tourisme Québec a confirmé une aide financière de 85 000 \$ pour le projet d'amélioration des infrastructures (phase II) du Parc régional de Val-d'Irène dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme pour la région touristique de la Gaspésie.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

250

1. Que le Conseil de la MRC accepte l'aide financière de 85 000 \$ de Tourisme Québec pour le projet d'amélioration des infrastructures (phase II) du Parc régional de Val-d'Irène;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer le protocole d'entente relatif à cette aide financière;
3. d'approuver le montage financier déposé en regard de ce projet.

Adoptée.

11.3 Report du versement relatif au paiement de la part de Val-d'Irène dans l'emprunt de la remontée mécanique

Résolution CM 2011-120 concernant le report du versement relatif au paiement de la part de Val-d'Irène dans l'emprunt de la remontée mécanique

- Considérant que la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène anticipe un déficit d'opération de l'ordre de 160 000 \$ pour la saison 2010-2011 dû au début de saison tardif (7 janvier 2011) occasionnée par l'absence de neige durant la période des Fêtes;
- Considérant que la Corporation a identifié un certain nombre de mesures pour palier à ce manque à gagner, dont le report du loyer dû à la MRC de La Matapédia pour le remplacement de la remontée mécanique qui devait être versé en février et en mai 2011 et qui totalise la somme de 26 973 \$;
- Considérant que la Corporation de gestion n'a plus de liquidité dans son fonds de roulement pour payer les dépenses d'opération jusqu'aux entrées de fonds prévues en novembre prochain (produit de la vente des cartes de saison).

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. Que le Conseil de la MRC accepte de reporter d'une année les versements dus par la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène en février et en mai 2011 pour le loyer de la remontée mécanique qui totalise la somme de 26 973 \$; considérant ce report, l'échéance de l'entente conclue entre la Corporation de gestion et la MRC de La Matapédia en avril 2010 est modifiée en conséquence;
2. que le Conseil de la MRC de La Matapédia demande à la direction de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène de prendre toutes les mesures de restriction budgétaire requises afin atténuer les impacts financiers de ce déficit d'opération exceptionnel et ce afin de redresser la situation financière du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

12. BIOMASSE FORESTIÈRE – SUIVI DES PROJETS DE CHAUFFERIE

Madame Chantale Lavoie informe le Conseil que, contrairement à ce qui était prévu, il n'y a pas eu de rencontre entre des représentants municipaux et ceux de la Commission scolaire des Monts-et-marées relative aux projets de biomasse. La CSMM prendra une décision relative à ces projets le 14 juin. Considérant que certains projets de biomasse sont en voie de se concrétiser, certaines municipalités iront tout de même de l'avant, avec ou sans un partenariat de la CSMM.

13. POLITIQUE DE RELATIONS DE TRAVAIL ET ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL CADRE - ADOPTION

Résolution CM 2011-121 concernant l'adoption de la Politique de relations de travail et échelles salariales du personnel cadre

- Considérant que le Conseil a mandaté la firme Mallette pour établir une politique de relations de travail et d'échelles salariales du personnel cadre de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que dans le cadre de son mandat, Mallette a procédé à une enquête salariale exhaustive pour des emplois cadres similaires à ceux de la MRC de La Matapédia de même qu'à une évaluation des emplois en fonction du niveau de responsabilité et d'imputabilité;
- Considérant que le scénario d'échelles salariales proposé par Mallette tient compte du marché de l'emploi pour des postes comparables, de l'équité interne pour la rémunération du personnel cadre et de la capacité financière de la MRC de la Matapédia;
- Considérant que le projet de politique a été présenté au personnel cadre ;
- Considérant que ladite politique doit être déposée au Conseil de la MRC pour adoption puisque les conditions de travail du personnel cadre relèvent du Conseil de la MRC et que le comité administratif en recommande l'adoption.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. D'approuver la politique de relations de travail et d'échelle salariale du personnel cadre de la MRC de La Matapédia;
2. Que ladite politique entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil et viendra à échéance au même moment que l'échéance du prochain renouvellement de la politique de relations de travail de l'ensemble du personnel qui est prévu le 31 décembre 2016. Les échelles salariales sont rétroactives au 1^{er} janvier 2011.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

Résolution CM 2011-122 concernant l'intégration aux rôles d'évaluation des réseaux de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et des ouvrages qui en sont les accessoires

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, il est unanimement résolu de nommer messieurs Gaëtan Ruest, Alain Gauthier et Sylvain D'Astous afin de proposer, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de résolution visant à proposer l'intégration aux rôles d'évaluation des réseaux de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et des ouvrages qui en sont les accessoires.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Il n'y a aucune question de l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1. Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre de travail (22 juin) et séance ordinaire (17 août)

Les prochaines rencontres du Conseil se tiendront aux dates suivantes :

- Rencontre de travail (22 juin)
- Séance ordinaire (17 août)

16.2. Visite industrielle – Incubateur et parc industriel régional

M. Mario Lavoie informe le Conseil de la visite industrielle prévue les 13 et 14 juin prochain.

16.3. Projet éolien communautaire de Saint-Damase

Monsieur Sylvain D'Astous informe le Conseil de la signature de l'entente avec Hydro-Québec Distribution relative à la mise en place du projet éolien communautaire à Saint-Damase. Le projet suit son cours normal.

16.4. Consultation « Vieillir en santé » du 13 juin – Report à l'automne

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil du report à l'automne de la consultation « Vieillir en santé » qui était prévue initialement le 13 juin.

16.5. Dépôt des états financiers 2010 consolidés de la MRC de La Matapédia

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil les états financiers 2010 consolidés de la MRC de La Matapédia.

16.6. Lac-à-l'épaule du Conseil de la MRC

Résolution CM 2011-123 concernant un lac-à-l'épaule du Conseil de la MRC

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu que le Conseil de la MRC tienne un lac-à-l'épaule les 9 et 10 septembre prochain au Parc régional de Val-d'Irène tel que présenté par Mmes Chantale Lavoie et Danielle Marcoux.

Adoptée.

16.7. Formation sur l'éthique – Dates de formation

Monsieur Joël Tremblay informe le Conseil des dates de formations concernant l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux :

Membres de la FQM : Sayabec - 17 septembre 2011
Lac-au-saumon – Date à déterminer
Membres de l'UMQ : Amqui - 15 octobre 2011

16.8. Rapport de la préfète

Madame Chantale Lavoie dépose au Conseil son dernier rapport d'activités.

16.9. Soutien financier gouvernemental dans les projets d'infrastructures municipales

Monsieur Alain Gauthier soulève la situation paradoxale entre les investissements prévus au nouvel amphithéâtre de la Ville de Québec (200 M\$) et la situation des plus petites municipalités qui attendent toujours du financement de Québec pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales essentielles, telles la mise à niveau des systèmes d'aqueduc et d'égout. Cette

situation devrait être portée à l'attention du Gouvernement du Québec et des regroupements municipaux. Un projet de résolution en ce sens sera déposé au prochain Conseil de la MRC pour adoption.

16.10. Aires protégées

Monsieur Mario Côté porte à l'attention du Conseil qu'il a été informé par un industriel forestier de l'intention du Gouvernement du Québec d'établir à 12 % la superficie d'aires protégées, ce qui aurait des conséquences négatives pour l'industrie forestière de La Matapédia. Une précision est toutefois amenée à l'effet que ce pourcentage ne s'applique pas uniformément par MRC, mais qu'il s'agit d'une moyenne québécoise. Plusieurs de ces aires protégées sont situées dans le nord québécois, où les impacts sur l'économie sont limités.

16.11. Gestion des cours d'eau – rivière Matapédia

Madame Réjeanne Doiron demande à qui appartient la responsabilité du paiement des travaux d'aménagement des rives en ce qui concerne la rivière Matapédia. Elle demande à la MRC la possibilité d'obtenir un avis juridique sur la question. Monsieur Mario Lavoie précise que la MRC a déjà demandé deux avis juridiques à ce sujet pour d'autres cours d'eau. Ces avis en arrivent tous les deux à la conclusion que la charge revient aux riverains du cours d'eau visé par un aménagement. Il est suggéré à Mme Doiron de contacter les municipalités riveraines de la rivière Matapédia afin de connaître leur intention de participer financièrement à l'obtention d'un tel avis juridique.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2011-124 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de lever la séance à 22h55.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint